

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présent suppléant : 1
- procurations : 12
- absents : 18
- abstentions : 3
- votants : 61

**DÉLIBÉRATION n° 2018/103**

L'an deux mille dix-huit et le 14 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes de GALAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires :** Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Claude GAYE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

**Présent suppléant :** Danièle VIDAL (remplace Céline CASSAGNEAU)

**Titulaires ayant donné procuration :** Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Madeleine SERIS à Pierre DUMAINE, Joëlle VIGNEAUX à Francis ESCUDE, Gérard SABATHIE à Henri FORGUES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Nicole MARQUIE, Jean-Louis VIAU à Rose-Marie COLOMES, Bernard PRIEUR à Monique MARTIN, Jacques LAUREYS à André RECURT, Eric DOUTRIAUX à Roger LACOME, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Pascal LACHAUD, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Jean-Pierre DUTHU, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET

**Objet : Economie - Appel à projet « friches industrielles »**

Lancé par la Région le 27 mars 2018, l'appel à projet « friches industrielles » vise à :

- encourager la requalification de friches, qu'elles soient polluées ou non,
- favoriser l'économie de foncier par la reconversion d'espaces urbanisés,
- aider à reconstituer un potentiel foncier sur les territoires par la densification et le renouvellement urbain,
- inciter à la réaffectation des friches au travers de projets structurants, intégrés, et créer une dynamique locale, y compris en terme de développement économique, autour du projet de reconversion,
- identifier les acteurs techniques notamment régionaux (dans le domaine de l'urbanisme, de l'économie, ...) pouvant intervenir sur la reconquête des friches et promouvoir une logique de filière.

En fonction de la nature des projets et de leur capacité d'intervention, les partenaires de l'AMI s'engagent à faciliter l'avancement des projets portés par les lauréats sélectionnés afin de les faire passer à un stade opérationnel. A cette fin, les partenaires mobilisent leurs compétences et - le cas échéant - accompagnent les projets pour les inscrire dans les dispositifs déjà existant ou à venir.

Partenariat de cet AMI : Région, ADEME, EPF Occitanie, Caisse des Dépôts, CAUE, BRGM, Agences d'urbanisme.

L'intérêt pour la CCPL d'y répondre est de saisir une opportunité d'être accompagnée et d'avoir un regard neuf ainsi qu'un retour d'expérience sur une méthodologie et une stratégie à adopter.

L'idée sous-jacente est également d'éventuellement pouvoir prétendre à des financements associés.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet « friches industrielles » et à signer tout document afférent.

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le **27 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20180614-2018-103-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2018  
Date de réception préfecture : 27/06/2018